

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2457

30 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Duomo Luxembourg 4 S.à r.l. ...	117918	Interkoener S.A.	117890
Advent Duomo Luxembourg 5 S.à r.l. ...	117918	Invensys European Holdings S.à r.l.	117925
Advent Stoco Investment S.à. r.l.	117927	Klimmers Corporation S.à r.l.	117934
Blue Holding Luxembourg S.à r.l.	117918	Merck-Finanz AG	117916
«Blue River Muni Bond Opportunity S.A.»	117934	Oatley International S.à.r.l.	117920
«Blue River Muni Bond Opportunity S.A.»	117933	Orion Asset Italy S.à r.l.	117919
Blue Sage Sàrl	117897	Orion European 2 Investments S.à r.l. ..	117919
Brackenridge Finance S.à.r.l.	117927	Parkridge (Multi Park) S.à r.l.	117926
BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l.	117916	Power Investment S.A.	117927
BRE/French Holdco 4, S.à r.l.	117916	Power Investment S.A.	117903
Buffalo Springfield Holding S.A.	117936	Power Investment S.A.	117927
Catella Financial Office (Luxembourg) S.A.	117903	Power Investment S.A.	117902
Christa Intershipping S.à.r.l.	117917	Robin Finance Holding S.A.	117927
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.	117925	Slif S.à r.l.	117936
CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A.	117896	Socim S.A.	117890
Crown Science International S.A.	117926	Socodi S.A.	117916
CWO Private Equity (Luxembourg) S.A.	117896	Soyuz Holding S.A.	117916
Delphirica Investments S.à r.l.	117936	Tit-Holding	117896
Dover Luxembourg S.N.C.	117917	Verdon Finances S.A.	117919
Edcar Luxembourg, Sàrl	117890	Virtual Concept Holding S.A.	117934
Fienna S.A.	117918	WD S.à r.l.	117926
Globe Total Investments Holdings S.A. ..	117933	WD S.à r.l.	117917
High Pressure Investments S.A.	117933	Werner S.A.	117895
		Werner S.A.	117896
		Werner S.A.	117895
		World Motors S.A.	117893
		World Motors White S.C.A.	117891

Interkoener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116895/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00208. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070133651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Edcar Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.233.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EdCar LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117020/5480/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01018. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Socim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, rue de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 118.542.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIM S.A. ayant comme
enseigne commerciale IMMO CONSEIL avec siège social à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, inscrite au registre du
commerce et des sociétés sous le numéro B 118542, constituée en date du 14 juin 2006 publié au Mémorial Recueil
Spécial C des Sociétés et Associations no 1930 en date du 13 octobre 2006, page 92602.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Vincenzo Roti, indépendant, demeurant
à Fentange,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Brixius, employée privée, demeurant à Noertzange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony Roti, indépendant, demeurant à Serrouville, 6, route de
Filières.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Alzingen et modification du premier alinéa de l'article deux
des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'
actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les
membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par tous
les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a
donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut vala-

blement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée et à laquelle ils se déclarent dûment convoqués.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Alzingen et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. deuxième alinéa. Le siège social est établi à Alzingen.

(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L- 5863 Alzingen, 30, rue de la Jeunesse Sacrifiée 1940/1945.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Brixius; A. Roti, R. Roti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 août 2007, Relation: EAC/2007/10403. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): m Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007117026/203/55.

(070134525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

World Motors White S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.621.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of August,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1239 on June 27, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.621. The articles of associations of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated May 30, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Ms. Marie-Claire Haas, Director A and duly authorised representative of the Unlimited Shareholder of the Company, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Ms. Virginie Boussard, avocat, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mr. Claude Feyereisen, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the eight hundred thousand (800,000) shares of the Company divided into seven hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (799,999) A Shares and one (1) B Share, representing the entire share capital of the Company of an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) are represented at

the present extraordinary general meeting and so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Amendment of Article 9 of the articles of association of the Company by adding, at the end of the Article 9, the following provisions: «, save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company and of the shareholders of WORLD MOTORS RED S.C.A.»

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend Article 9 of the articles of association of the Company by adding, at the end of the Article 9, the following provisions: «, save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company and of the shareholders of WORLD MOTORS RED S.C.A.». Article 9 shall thereafter read as follows:

« **9. Further restriction on the shares of the company.** The Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any Liens except in case of a pledge of the Shares to an internationally recognized bank or financial institution made by any Shareholder (A) with the written consent of all the Shareholders of the Company and of the shareholders of WORLD MOTORS RED S.C.A., provided that the Shareholder retains the voting rights on the Shares and the applicable pledgee agrees in writing that any sale of such Shares under such pledge in case of foreclosure under the pledge agreement remains subject to the provisions of Article 8 or (B) in connection with a tender offer with respect to the voting securities of DUCATI effected in accordance with Article 10.F., save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company and of the shareholders of WORLD MOTORS RED S.C.A.»

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (la Société), une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1239 le 27 juin 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.621. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mlle Marie-Claire Haas, Administrateur A et représentant légal de l'Actionnaire Commandité de la Société, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mlle Virginie Boussard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, M. Claude Feyereisen, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les huit cent mille (800.000) actions de la Société divisée en sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (799.999) Actions A et une (1) Action B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de un million d'euro (1.000.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modification de l'Article 9 des statuts de la Société en ajoutant, à la fin de l'Article 9, les dispositions suivantes: «, excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société et les actionnaires de WORLD MOTORS RED S.C.A.»

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'Article 9 des statuts de la Société en ajoutant à la fin de l'Article 9, les dispositions suivantes: «, excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société et les actionnaires de WORLD MOTORS RED S.C.A.». L'Article 9 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Restrictions supplémentaires sur les actions de la société.** Les Actionnaires ne doivent pas permettre que les Actions soient sujettes à des Privilèges, excepté dans le cas d'un gage des Actions en faveur d'une banque ou d'une institution financière reconnue internationalement consenti par tout Actionnaire (A) avec le consentement écrit de tous les autres Actionnaires de la Société et des Actionnaires de WORLD MOTORS RED S.C.A., à condition que ledit Actionnaire conserve les droits de vote sur les Actions concernées et que le créancier gagiste consente par écrit à ce que toute vente de ces Actions en vertu dudit gage demeure, en cas de réalisation en vertu du contrat de gage, soumise aux dispositions de l'Article 8 ou (B) en rapport avec une offre publique relativement aux titres avec droits de vote de DUCATI effectuée conformément avec l'Article 10.F., excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société et les actionnaires de WORLD MOTORS RED S.C.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Haas, V. Boussard, C. Feyereisen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22376. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007117030/212/114.

(070134473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

World Motors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.341.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of August,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTORS S.A. (the Company), a public limited company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on October 17, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 206 on January 28, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.341. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen dated march 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1350 of July 13, 2006.

The Meeting is chaired by Ms. Virginie Boussard, avocat, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Mr. Grégory Beltrame, avocat au Barreau de Paris, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mr. Claude Feyereisen, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the two hundred and ten thousand (210,000) shares of the Company divided into two hundred nine thousand nine hundred and ninety-eight (209,998) A shares and two (2) B shares, repre-

senting the entire share capital of the Company of an amount of two million and one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Amendment of Article 7 of the articles of association of the Company by adding, at the end of the Article 7, the following provisions: «, save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company».

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend Article 7 of the articles of association of the Company by adding, at the end of the Article 7, the following provisions: «, save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company». Article 7 shall thereafter read as follows:

« **7. Further restriction on the shares of the company.** The Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any Liens except in case of a pledge of the Shares to an internationally recognized bank or financial institution made by any Shareholder (A) with the written consent of all the Shareholders of the Company provided that the relevant Shareholder retains the voting rights on the relevant Shares and the applicable pledgee agrees in writing that any sale of such Shares under such pledge in case of foreclosure under the pledge agreement remains subject to the provisions of Article 6 or (B) in connection with a tender offer with respect to the voting securities of DUCATI effected in accordance with Article 8.F., save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company.»

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WORLD MOTORS S.A. (la Société), société anonyme, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 le 28 janvier 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.341. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1350 du 13 juillet 2006.

L'Assemblée est présidée par Mlle Virginie Boussard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, M. Grégory Beltrame, avocat au Barreau de Paris, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, M. Claude Feyereisen, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent dix mille (210.000) actions de la Société divisée en deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (209.998) Actions A et deux (2) Actions B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de deux million cent mille euros (2.100.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modification de l'Article 7 des statuts de la Société en ajoutant, à la fin de l'Article 7, les dispositions suivantes: «, excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société».

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'Article 7 des statuts de la Société en ajoutant, à la fin de l'Article 7, les dispositions suivantes: «, excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société». L'Article 7 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Restrictions supplémentaires sur les actions de la société.** Les Actionnaires ne doivent pas permettre que les Actions soient sujettes à des Privilèges, excepté dans le cas d'un gage des Actions en faveur d'une banque ou d'une institution financière reconnue internationalement consenti par tout Actionnaire (A) avec le consentement écrit de tous les autres Actionnaires de la Société, à condition que ledit Actionnaire conserve les droits de vote sur les Actions concernées et que le créancier gagiste consente par écrit à ce que toute cession de ces Actions en vertu dudit gage demeure, en cas de réalisation en vertu du contrat de gage, sujette aux dispositions de l'Article 6 ou (B) en rapport avec une offre d'achat relative aux droits de vote de DUCATI effectuée conformément avec le présent Article 8.F., excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Boussard, G. Beltrame, C. Feyereisen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. Relation: LAC / 2007 / 22377. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007117031/212/109.

(070134469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117040/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117042/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117043/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Tit-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117067/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00026. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

CWO Private Equity (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 114.379.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117069/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00790. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.446.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007117496/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Blue Sage Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.102.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty first day of September.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a Proxy given under private seal on September 18th, 2007.

Said proxy after being initialed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name BLUE SAGE Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,550.-.

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 septembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination BLUE SAGE Sarl.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.550,- EUR.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, LAC/2007/28031. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007117941/206/307.

(070135085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117753/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00511. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117751/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00515. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Catella Financial Office (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 132.097.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of September.

Before M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, a limited liability company incorporated in Sweden, registered with the Swedish Patent and Registration Office under number 556730-4745, with registered office at Birger Jarlsgatan 6, SE-102 40 Stockholm, Sweden, represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, on 17 September 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person, its proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of CATELLA FINANCIAL OFFICE (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital, authorised capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares and are freely transferable.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

Should the Company count one single shareholder or if it appears at a general meeting of shareholders that the Company has one single shareholder, the Board of Directors may be composed of one single director until the next ordinary general meeting following the ascertainment of the existence of more than just one single shareholder.

In case a legal person is appointed director, such legal person shall designate a permanent representative entrusted with the execution of the mandate in the name and on behalf of that legal person.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are

re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice. Any committee so formed shall, in the exercise of the powers so delegated, conform to any regulations which may be imposed on it by the Board of Directors. No meeting of any committee consisting of two or more members shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, unless a majority of those present are directors of the Company. The meetings and proceedings of any committee consisting of two or more members shall be governed by the provisions contained in these Articles of Association for regulating the meetings and proceedings of the Board of Directors so far as the same are applicable and are not superseded by any regulations imposed by the Board of Directors.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or, in the circumstances referred to in article 9, paragraph 2, of the present Articles of Incorporation, by the sole member of the Board of Directors, if the number of directors composing the Board of Directors has been reduced to one single director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders. By way of exception to the preceding, if the Company counts one single shareholder, the transactions between the Company and its director having an interest which is opposed to the Company's interests are recorded on specific minutes. The provisions of the present paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors relate to current transactions concluded at arm's length conditions.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to

be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). If the Board of Directors is composed of one single director in conformity with article 9, paragraph 2, of the present Articles of Incorporation, such director is deemed Chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote in case of a tie.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any other member of the Board of Directors.

Art. 17. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

In case of a single shareholder, the single shareholder has all the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Tuesday of June each year at 3.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

Shareholders attending the general meeting by videoconference or by means of communication permitting their identification, being understood that such means are required to meet technical standards enabling the shareholders to effectively participate at the general meeting, are deemed present for purposes of the verification of the compliance with quorum and majority rules.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited by any means of communication allowing for the transmission of a written text at the place indicated by the Board of Directors at least on the date of the meeting and two hours prior to the time set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in case the Board of Directors is unable to meet or to take a written decision, by a person designated by any director of the Company.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution of the general meeting of shareholders already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands, by a roll call or by ballot papers («formulaires»), unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;

- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than 5 p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg Business Day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any member of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out interim dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, prenamed, has subscribed for all the three hundred ten (310) shares of the Company having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and has paid in cash the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2008. The first annual general meeting will exceptionally be held on the second Tuesday of March 2009.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital, acting in lieu of an extraordinary general meeting and considering to be duly convened, has immediately proceeded to take the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2012:

- Mr Magnus Cavalli-Björkman, Chief Executive Officer of CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, residing at Birger Jarls-gatan 42, SE-11 429 Stockholm, Sweden,

- Mr Christer Löfdal, Chief Financial Officer of the CATELLA GROUP, residing at Sturevagen 17b, SE-18 133 Lidingo, Sweden, and

- Mr Martin Sandén, Chief Executive Officer of CATELLA FINANCIAL OFFICE LUXEMBOURG, residing at 1, Rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2012:

- PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprises, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65.477).

3. Resolved to establish the registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, une société à responsabilité limitée constituée en Suède, inscrite à l'Office suédois des Brevets et de l'Enregistrement sous le numéro 556730-4745 ayant son siège social à Birger Jarls-gatan 6, SE-102 40 Stockholm, Suède,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 17 septembre 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination CATELLA FINANCIAL OFFICE (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et est entièrement libéré.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront exclusivement nominatives et librement cessibles.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III.- Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un seul actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix. Un tel comité sera tenu d'observer, lors de l'exercice des pouvoirs ainsi conférés, tous règlements qui lui seront imposés par le Conseil d'Administration. Aucune réunion d'un comité comptant deux ou plus de deux membres ne remplira les conditions de quorum en vue de l'exercice d'un de ses pouvoirs, à moins qu'une majorité des présents soient administrateurs de la Société. Les réunions et procédures d'un comité comptant deux ou plus de deux membres seront régies par les dispositions des présents Statuts concernant la tenue des réunions et concernant les procédures du Conseil d'Administration, dans la mesure où ces dispositions restent d'application en l'absence de règlements contraires édictés par le Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou, dans l'hypothèse visée à l'article 9, alinéa 2, des présents Statuts, par l'unique membre du Conseil d'Administration, si le nombre des administrateurs composant le Conseil d'Administration a été réduit à un seul administrateur.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Par dérogation à ce qui précède,

lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Si le Conseil d'Administration est composé par un administrateur unique en conformité avec l'article 9, alinéa 2, des présents Statuts, celui-ci est réputé occuper la fonction de Président. Si le Conseil d'Administration est composé par un administrateur unique en conformité avec l'article 9, alinéa 2, des présents Statuts, celui-ci est réputé occuper la fonction de Président. Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante en cas de parité de voix.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.
Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, étant entendu que ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au lieu indiqué par lui au moins au jour fixé pour l'assemblée, deux heures avant le temps prévu pour sa tenue. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président, par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en cas d'impossibilité pour le Conseil d'Administration de se réunir ou de prendre une décision écrite, par une personne désignée par un administrateur quelconque de la Société.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision de l'assemblée générale des actionnaires déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée, par un appel nominal ou au moyen de formulaires, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leur vote au moyen de formulaires exprimés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne contiendra pas les mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire doit être reçu par la Société au plus tard à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédent immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas considéré pour la détermination du quorum.

Pour cet article, un «jour ouvrable à Luxembourg» signifiera tout jour durant lequel les banques sont ouvertes pour affaire à Luxembourg.

Un formulaire est considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise; ou

(b) si délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes émis par les actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de cette année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement de dividendes intérimaires dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces dividendes intérimaires.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, susnommé, a souscrit la totalité des trois cent dix (310) actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et a payé en numéraire la somme de trente et un mille euros (31.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2008. La première assemblée générale annuelle (s'il doit y en avoir) se réunit exceptionnellement le deuxième mardi du mars 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, agissant en lieu et place d'une Assemblée Générale Extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2012:

- Monsieur Magnus Cavalli-Björkman, Directeur Général de CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, de résidence à Birger Jarlsgatan 42, SE-11 429 Stockholm, Suède,

- Monsieur Christer Löfdal, Directeur Financier du CATELLA GROUP, de résidence à Sturevagen 17b, SE-18 133 Lidingo, Suède, et

- Monsieur Martin Sandén, Directeur Général de CATELLA FINANCIAL OFFICE LUXEMBOURG, de résidence au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2012:

- PricewaterhouseCoopers, réviseurs d'entreprise, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65 477).

3. Décide de fixer le siège social au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11333. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007117810/239/711.

(070135010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Socodi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.616.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117744/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02674. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**BRE/Europe Hotel Holding I Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/French Holdco 4, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007117459/212/13.

(070134479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2007, la démission de M. Olaf Klinger, Frankfurter Strasse 250, D-64293 Darmstadt en date du 23 mars 2007 et la cooptation en date du 20 avril 2007 de Monsieur Paul Wilkinson, Frankfurter Strasse 250, D-64293 Darmstadt, au Conseil d'Administration ont été ratifiées. Lors de même assemblée, Monsieur Rando Bruns, Frankfurter Strasse, D-64293 Darmstadt et Madame Uta Kemmerich-Klein, Frankfurter Strasse, D-64293 Darmstadt, ont été nommés administrateurs, en remplacement de Messieurs Dr Michael Becker et Paul Wilkinson. Leurs mandats s'achèveront avec ceux de leurs collègues Messieurs Jean Bodoni et Christoph Kossmann, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour MERCK-FINANZ AG, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007117466/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 116.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007117455/239/12.

(070134438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

1. Le siège social d'un des associés de la Société, la société DOVER GLOBAL HOLDINGS Inc. a été transféré de 1013, Centre Road, 19808 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA.

2. Le siège social d'un des associés de la Société, la société DELAWARE CAPITAL FORMATION Inc. a été transféré de 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA au 501, Silverside Road, Suite 5, Wilmington, Delaware 19809, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117471/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

WD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.217.

En date du 13 août 2007, les Associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur William Klapkarek en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

WD S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007117485/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Christa Intershipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.982.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2007 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Monsieur Gérard Edouard Pierre O'Herne, né le 6 juillet 1969, demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Monsieur Taddéus Henri Maria Van Laak, né le 19 juillet 1960 à Dordrecht, demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117478/637/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06240. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Fienna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 83.820.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2007 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Monsieur Gérard Edouard Pierre O'Herne, né le 6 juillet 1969, demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Monsieur Taddëus Henri Maria Van Laak, né le 19 juillet 1960 à Dordrecht, demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117477/637/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06239. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007118423/239/12.

(070135848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Advent Duomo Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007118419/239/12.

(070135822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Advent Duomo Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007118412/239/12.

(070135826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Verdon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 83.850.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 8 juin 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseiller fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERDON FINANCES S.A., Société Anonyme
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007117425/45/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08504. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Orion Asset Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007117448/239/12.

(070134441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 107.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007117445/239/12.

(070134445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Oatley International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.152.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of September.

Before Us Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Oliver Haumann, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 September 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name OATLEY INTERNATIONAL S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Quebec Nominees Limited, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR)

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, (Switzerland) on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on the 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le six septembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547

ici représentée par Monsieur Oliver Haumann, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: OATLEY INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant

à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Haumann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25772. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007118205/220/289.

(070135952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 118.702.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48389 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007117490/211/11.

(070134783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 341.705.296,66.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 août 2007

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Glyn Wiliam Fullelove, demeurant Brook Hause, Spout Lane, GB - DE4 5FH Tansley, Matlock, Derbyshire, de ses fonctions de gérant avec effet au 30 août 2007.

L'associé unique nomme Monsieur Stephen McDonnell, Chartered Accountant, né le 17 avril 1963 à Conventry (Royaume-Uni), demeurant 4A Lower Street, Thriplow, Royston, Hertfordshire S68 7RJ (Royaume-Uni) en qualité de gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Glyn Fullelove, avec effet au 30 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117472/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07355. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Crown Science International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 82.712.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007, les mandats des Administrateurs MM. Carlo Penati, Luigi Zanetti, VALON S.A. et LANNAGE S.A. et du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour CROWN SCIENCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007117468/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

WD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 117.217.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 14 août 2007, que:

- Monsieur William Klapkarek a transféré la totalité des parts qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

250 (deux cent cinquante) parts à Monsieur Denis Pradon

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Monsieur Denis Pradon: 500 (cinq cents) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

WD S.À R.L.
Signature

Référence de publication: 2007117483/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Parkridge (Multi Park) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.766.

Il résulte d'un contrat de vente en date du 9 août 2007 conclu entre PARKRIDGE (MULTI PARK) LIMITED, société enregistrée au Registre d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5945891, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London SW1A 1RD, Madame Magdalena Ksiazek, résidant à Ul. Kopalina 6, 30-228 Cracovie, Pologne et Monsieur Jaroslaw Fijalkowski, résidant à Ul. Bitwy Pod Rokitnal/74, 01-506, Varsovie, Pologne, la vente de 3.125 parts sociales ordinaires de la Société à Madame Madgalena Ksiazek et 9.375 parts sociales ordinaires de la Société à Monsieur Jaroslaw Fijalkowski.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117469/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Advent Stoco Investment S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 127.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007117442/239/12.
(070134449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117756/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00502. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Robin Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 92.749.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48762 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007117493/211/11.

(070134778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117750/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00516. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Brackenridge Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.151.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of September.

Before Us Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Ms Jana Dahm, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 5 September 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BRACKENRIDGE FINANCE S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR)

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, (Switzerland) on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on the 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Madame Jana Dahm, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BRACKENRIDGE FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des

documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dahm, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26071. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007118206/220/290.

(070135950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

High Pressure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.334.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ce bilan rectifié annule le Bilan au 31 décembre 2006 déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 août 2007, (N ° L070108605.04) enregistré sous référence CH/01892 le 7 août 2007, publié au Mémorial C N ° 2030 du 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117745/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09792. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Globe Total Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.111.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117742/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02676. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

«Blue River Muni Bond Opportunity S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.462.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007117491/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

«Blue River Muni Bond Opportunity S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.462.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2005

- Est nommé comme administrateur M. Tom Karel Odile Verheyden, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en remplacement de M. Peter Dickinson.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008 statuant sur les comptes annuels de 2007.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007117489/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Virtual Concept Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 76.279.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117312/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00622. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Klimmers Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.029.

Ratification of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held in Luxembourg on 23 February 2006

The undersigned HUGH MACKAY RETIREMENT BENEFITS SCHEME (hereinafter the «Undersigned») was on 23 February 2006, the holder of six (6) ordinary shares in the share capital of KLIMMERS CORPORATION S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.029, incorporated pursuant to a deed of 17 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1222 of 17 November 2005, page 58629.

The minutes (hereinafter the «Minutes») of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company (hereinafter the «Meeting»), held on 23 February 2006, in order to deliberate on the items of the following agenda:

1. Sub-divide the existing issued ordinary shares of the Company;
2. Create two classes of ordinary shares of the Company, A Shares and B Shares, and redesignate the existing issued ordinary shares of the Company into A Shares;
3. Increase the share capital of the Company to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to seven hundred fifteen thousand and fifty euro (EUR 715,050.-) through the creation and issuance of twenty-eight thousand one hundred and two (28,102) new B Shares;

4. Restate the entire articles of incorporation of the Company;
5. Appoint additional members of the board of managers of the Company and fix the term of their office; and
6. Appoint an auditor of the Company,

erroneously state that, as of 23 February 2006, Mr Robert Whitton was the sole shareholder of the Company, holding one hundred twenty-five (125) ordinary shares of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company, whereas the Undersigned already held at that time six (6) ordinary shares out of these one hundred twenty-five (125) ordinary shares. These six (6) ordinary shares, which are still held by the Undersigned, were converted into twenty-four (24) A shares of twenty five euros (EUR 25.-) each pursuant to the resolutions passed at the Meeting.

A copy of the duly executed share register of the Company as of 23 February 2006 is attached to this letter.

The Undersigned, for the purpose hereof duly represented by Robert Angus Hill (full name), trustee (title), now hereby:

1/ declares that it had received due prior notice of the date, place and the agenda of the Meeting, so that the Meeting was regularly constituted and could, in the absence of the Undersigned, validly deliberate on all the items of the above mentioned agenda;

2/ to the extent useful or necessary, ratifies with retroactive effect as from 23 February 2006 each and any resolution taken by the shareholders of the Company during the Meeting; and

3/ requests Maître Henri Hellinckx, notary public in Luxembourg, to state and enact the above mentioned declaration and ratification of the Undersigned in such form as shall be necessary in order to proceed with the registration of the resolutions of the shareholders of the Company of 23 February 2006 with the trade and companies register.

3 July 2007.

For and on behalf of the HUGH MACKAY RETIREMENT BENEFITS SCHEME

R.A. Hill

Trustee

Suit la traduction française du texte qui précède:

Ratification du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 février 2006

Le soussigné, HUGH MACKAY RETIREMENT BENEFITS SCHEME (ci-après le «Soussigné»), est détenteur de six (6) parts sociales ordinaires du capital social de KLIMMERS CORPORATION S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 109.029, constituée par un acte du notaire Henri Hellinckx, le 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de novembre 2005 sous le numéro 1222, page 58629.

Le procès-verbal (ci-après le «Procès-verbal») de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (ci-après «l'Assemblée») tenue le 23 février 2006 en vue de délibérer sur les points à l'ordre du jour suivant:

1. Subdivision des parts sociales ordinaires émises par la Société;
2. Création de deux classes de parts sociales ordinaires dans le capital de la Société, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B, et requalification des parts sociales ordinaires déjà émises par la Société en Parts Sociales A;
3. Augmentation du capital social de la Société de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à sept cent quinze mille et cinquante euro (EUR 715.050,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille cent deux (28,102) nouvelles Parts Sociales B;
4. Refonte complète des statuts de la Société;
5. Nomination de membres supplémentaires du conseil de gérance de la Société et détermination de la durée de leurs mandats; et
6. Nomination d'un auditeur de la Société,

indique erronément qu'au 23 février 2006, M. Robert Whitton était l'associé unique de la Société et détenait cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur de cent euro (EUR 100,-) chacune dans le capital social de la Société, alors que le Soussigné détenait déjà à l'époque six (6) parts sociales ordinaires sur ces cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires. Ces six (6) parts sociales ordinaires, qui sont toujours détenues par le Soussigné, furent converties en vingt-quatre (24) parts sociales A de vingt-cinq (25,-) euros chacune suite aux résolutions prises par l'Assemblée.

Une copie dûment signée du registre des actionnaires de la Société au 23 février 2006 est annexé à cette lettre.

Le Soussigné, dûment représenté par Robert Angus Hill, Trustee,
par la présente:

1/ déclare qu'il avait reçu en temps voulu la notification préalable de la date, du lieu et de l'agenda de l'Assemblée, si bien que l'Assemblée était régulièrement constituée et a pu, en l'absence du Soussigné, valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour mentionnés ci-dessus;

2/ ratifie rétroactivement, dans la mesure du nécessaire, avec effet au 23 février 2006 chacune des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'Assemblée; et

3/ demande à Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant au Luxembourg, d'indiquer et d'édicter la déclaration et la ratification susmentionnées du Soussigné sous toute forme nécessaire pour procéder à l'enregistrement des résolutions des associés de la Société du 23 février 2006 auprès du registre du commerce et des sociétés.

Le 3 juillet 2007.

HUGH MACKAY RETIREMENT BENEFITS SCHEME

Suit la signature

Référence de publication: 2007117256/242/85.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07343C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Slif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 116.280.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 3 septembre 2007 que le siège social de la société a été transféré de L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007117397/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007116861/211/11.

(070134032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Buffalo Springfield Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

TCG GESTION SA

Administrateur-délégué

Signatures

Référence de publication: 2007117085/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08107. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.
